

## **Formation des maîtres : la situation se dégrade encore à la rentrée prochaine !**

Cette année, la situation des stagiaires a été particulièrement difficile : temps complet à partir des vacances de la Toussaint sans possibilité d'interroger leur propre pratique ; tuteurs, (pour certains), des étudiants de master venus les remplacer en janvier ; pressions multiples et angoissantes : faire réussir les élèves à tout prix, problématiques de gestion des classes, temps de préparation des cours chronophages, pression de certains chefs d'établissement, ...

Mais, ces mêmes stagiaires ont eu « droit » à un tiers de leur temps de service en formation, bien loin malgré tout de notre revendication de deux tiers de formation et un tiers devant élèves menés en parallèle qui hier encore était la règle.

Mais pouvait-on faire pire après une année où les stagiaires n'avaient pas hésité le 16 février à descendre dans la rue pour manifester leur mécontentement : ils furent plus d'une centaine à Montpellier à défilé entre l'IUFM et le rectorat ce jour-là.

Oui, on pouvait faire pire ... La circulaire ministérielle publiée mi-mai annonçait la couleur et **voici la déclinaison dans l'académie annoncée le 6 juin au CTPA :**

4 jours d'accueil avant la pré-rentrée (29 août au 1<sup>er</sup> septembre)

Les 3 premières semaines à temps complet dans les classes en responsabilité

Les 3 semaines suivantes en formation

Puis 1 semaine de tuilage (contenu assez flou)

Enfin, jusqu'à la fin de l'année :

4 jours de stage issus du PAF (!) et temps complet devant les élèves en responsabilité **avec un emploi du temps construit pour qu'ils aient le jeudi libéré pour pouvoir assister pendant 12 jeudis à des formations !**

Ainsi donc le ministère et les rectorats (Montpellier ne dérogeant pas à la règle) inventent un stagiaire d'un type nouveau qui est censé réussir à assurer un service complet ET à suivre sa formation.

La circulaire ministérielle mentionne que le stagiaire doit avoir droit à un tiers de formation, c'est-à-dire 60 jours de formation, sans préciser si cela fait parti du temps de service ou non. Nous avons désormais la réponse : Le décompte pour l'académie de Montpellier se résume ainsi : **40 jours de formation dont 16 en plus du temps de travail !!!**

Où en sommes-nous des règles sur le temps de travail ? Sur le financement de la formation ?

Croire que les stagiaires sauront mieux gérer leur temps de préparation et de correction qu'un titulaire, c'est ouvrir le risque pour eux, de manière plus importante encore que cette année, de développer un sentiment d'insatisfaction face à leurs possibilités et aux attentes du métier.

Tout cela pourquoi ? Refus de l'Etat d'assurer la formation de ses agents, formation sans doute considérée trop chère pour assurer un enseignement de qualité à tous les élèves.

Le démantèlement de la formation dispensée aux stagiaires crée les conditions pour mettre en place des « **masters en alternance** » pour former les futurs enseignants ! Dès la rentrée l'IUFM de Versailles devrait en ouvrir un. Dès le M1, les étudiants auront la responsabilité de classes ! D'où le problème, outre l'absence de formation (sic), que ces étudiants auront moins de temps que les autres pour préparer les concours, précarisant encore un peu plus les jeunes se destinant à nos métiers et les amenant d'abord à entrer dans l'Education Nationale par le biais de la vacation.

Il est temps d'exprimer notre mécontentement devant le peu de cas de nos métiers :

**Demandons dès la rentrée l'ouverture de négociations concernant la formation des enseignants**